

Les politiques de la communication au **Kenya**

Peter Mwaura

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

unesco

5544

Publié en 1980
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture,
7, place de Fontenoy, 75700 Paris.

Composition : Gerbaud, Paris
Impression : Imprimerie de la Manutention, Mayenne

ISBN 92-3-201774-1
Édition anglaise : 92-3-101774-8

© Unesco 1980

Table des matières

Introduction 9

- 1 **Aperçu historique** 11
- 2 **L'infrastructure des communications** 19
- 3 **Alphabétisation et communication** 25
- 4 **Langues et communication** 29
- 5 **Les moyens d'expression populaires et traditionnels** 37
- 6 **L'édition** 41
- 7 **Le Ministère de l'information et de la radiodiffusion** 43
- 8 **Le cinéma et la production cinématographique** 53
- 9 **La publicité** 63
- 10 **Les relations publiques** 69
- 11 **La presse** 71
 - Les correspondants étrangers 82
 - Le Syndicat kényen des journalistes 84
 - La liberté de la presse 87
 - La presse et le Parlement 90
 - Presse sous contrôle étranger 95
- 12 **La formation en matière de communication** 99
- 13 **Communication et développement national** 103
- 14 **Résumé et conclusions** 107

Annexe 109

Introduction

Les politiques de la communication sont si étroitement liées à l'évolution sociale, politique et économique du pays où elles sont appliquées qu'il est impossible de les en dissocier. La communication, en effet, est fonction des réalités sociales, politiques et économiques d'un pays. Toute communication a un but. Chaque fois que l'homme communique, c'est pour chercher à entrer en contact avec son environnement, à le modeler, à le plier à sa volonté, à le manipuler, à pactiser avec lui, et sa manière de communiquer est largement influencée par cet environnement. Ainsi, les politiques de la communication n'ont pas d'existence autonome; elles ne peuvent être séparées des autres circonstances et institutions propres à la société, car elles sont une fonction à l'intérieur de cette société. Elles doivent, en fait, varier avec l'environnement et le contexte social, et ne peuvent avoir en tous temps la même signification. Il en est certainement ainsi des politiques de la communication au Kenya, qui sont inséparables du modèle social. En vérité, les examiner — c'est-à-dire examiner les règles et normes qui régissent le comportement en matière de communication dans la nation — revient à étudier tous les événements et toutes les institutions qui conditionnent la communication. Et celle-ci se trouve, aujourd'hui comme hier, à la base de tous les aspects de la vie.

Dans la présente étude, je me bornerai à traiter des politiques de la communication qui touchent le public le plus large ou qui concernent les moyens de grande information. La communication et la manière de communiquer revêtent de nombreuses formes et toute communication a son importance, mais, dans cette étude, il sera question avant tout de celle qui a une influence sur les objectifs nationaux et sur la stratégie nationale du développement.

Les opinions exprimées dans ce rapport résultent de l'examen de documents, de comptes rendus, de politiques et d'actions de caractère officiel. A l'exception des dispositions législatives, on constate qu'il n'existe pas d'ensemble nettement défini et définitif de principes, de règles ou même d'attitudes qui régissent en toutes circonstances la communication au Kenya. Les politiques de la communication d'un pays ne valent que ce que valent ses traditions, son histoire et ses réalités politiques et sociales. En tout état de cause, les opinions exprimées dans le présent rapport sont les miennes propres. Je dis cela non pour faire accepter l'insuffisance de mes connaissances, mais pour plaider la cause d'un point de vue personnel fondé sur une interprétation de bonne foi des données disponibles. Je veux espérer du moins que ce rapport — ou plutôt ce reportage — fera ressortir les zones d'ombre qui pourraient appeler de nouvelles recherches.

Peter MWAURA

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

1 Aperçu historique

Le Kenya n'est devenu un État au sens moderne du terme que bien après 1895, année où le protectorat britannique fut proclamé sur son territoire. Au début, l'autorité sur ce qui portait officiellement le nom de Protectorat britannique de l'Est africain était exercée en vertu d'une charte royale par une compagnie privée, l'Imperial British East Africa Company. Celle-ci s'intéressait principalement au commerce de l'ivoire et des épices et ses dirigeants n'hésitaient pas à employer des méthodes brutales pour imposer l'hégémonie britannique sur le territoire mal défini que l'on dénommait protectorat britannique et qui était peuplé d'un certain nombre de tribus africaines établies là depuis des millénaires et formant autant de mini-États.

Bien que, pour commencer, les contacts entre les Britanniques et les tribus africaines eussent été pacifiques, ou du moins régis par des « traités d'amitié » ou des politiques de tolérance mutuelle, les Britanniques ne tardèrent pas à recourir à des mesures d'une extrême rigueur pour soumettre les populations africaines en menant contre elles ce qui fut appelé par euphémisme des « guerres de pacification », au cours desquelles la mitrailleuse Maxim était pointée face aux lances, aux arcs et aux flèches des Africains. Les traités d'amitié initialement conclus furent remplacés par la Pax Britannica et, en 1920, le Kenya devint une colonie britannique.

A cette époque, les modalités de communication pouvant exister entre les populations et le gouvernement se ramenaient peu ou prou à la structure administrative qui comprenait un gouverneur colonial au sommet et des agents de district, des chefs de tribu et des chefs de village sur le plan local. Les rapports étaient des rapports de gouvernants à gouvernés, de maître à domestique, et la communication était souvent à sens unique. Plus tard, alors que ne cessaient d'arriver missionnaires et colons et que le pays devenait pratiquement un « pays de Blancs », les systèmes de communication prirent une dimension nouvelle. La communication fut utilisée non seulement pour soumettre le peuple, mais encore pour propager les valeurs et la culture britanniques.

Tandis qu'augmentait le nombre des Européens qui venaient s'établir dans le pays, les moyens servant à communiquer étaient mis de plus en plus au service de l'information et de la distraction de la communauté des colons. On laissait les Africains se débrouiller seuls, ou bien on espérait, ou on supposait, qu'ils apprendraient à utiliser ces moyens d'information à mesure qu'ils se « civiliseraient » et s'instruiraient. Autrement, le gouvernement ne cherchait à communiquer avec l'Africain que pour le maintenir à sa place.

Les affaires sociales, politiques et économiques étaient administrées dans l'intérêt du gouvernement colonial et de la communauté des colons, et les moyens d'information étaient inévitablement utilisés dans le même esprit. Cependant, à partir des années vingt, les Africains — et la communauté asiatique qui s'était installée après l'arrivée des Britanniques — commencèrent à se mobiliser et à manifester contre le régime colonial. Ils adoptèrent des techniques de communication semblables à celles que les colons et le gouvernement colonial employaient si efficacement pour maintenir leur domination. Ils fondèrent des partis politiques et commencèrent à publier des journaux.

Le service de radiodiffusion du pays, mis en place dès 1927, était évidemment aux mains des Britanniques. Les Africains virent donc dans la publication de journaux un des moyens possibles de répandre leurs idées. Le gouvernement colonial s'efforçait, naturellement, de suivre de près l'activité des partis politiques et la presse africaine faisait l'objet d'une surveillance constante, mais il était difficile d'en contrôler pleinement le contenu, car elle utilisait principalement les langues vernaculaires.

Cependant, la situation ayant atteint un point critique avec l'insurrection déclenchée par le mouvement nationaliste Mau-Mau, qui avait décidé de prendre les armes contre les Britanniques, le gouvernement décréta en 1952 l'état d'urgence et fit arrêter et emprisonner les chefs politiques africains; les partis politiques africains furent interdits et la presse nationaliste disparut pour ainsi dire totalement. En décrétant l'état d'urgence, le gouvernement colonial visait avant tout à venir à bout du mouvement politique et de l'agitation du peuple africain et à contrôler ses systèmes de communication.

En même temps, le gouvernement colonial utilisait tous les moyens d'information dont il disposait pour combattre la propagande du mouvement nationaliste. La presse des colons, pour sa part, s'efforçait de discréditer le mouvement et de sauvegarder les intérêts de la communauté dont elle était le porte-parole. Cet état de choses dura jusqu'en 1960, date qui marqua officiellement la fin de l'état d'urgence. Une ère politique nouvelle commençait, et les Africains voyaient s'ouvrir la perspective d'être un jour les maîtres dans leur propre pays.

La période comprise entre 1960 et 1963 (c'est-à-dire jusqu'à l'indépendance) a été déterminante; ce fut une période d'adaptation et de transition conduisant à une réalité politique nouvelle, celle d'un gouvernement africain. Les moyens d'information du pays passèrent par une phase douloureuse de réorientation de leurs conceptions générales et de leurs politiques rédactionnelles; c'était pour eux la seule manière d'être certains d'avoir leur place et de jouer un rôle dans un Kenya indépendant. Ceux qui ne purent pas s'adapter disparurent peu d'années après l'indépendance, s'ils ne l'avaient déjà fait quand celle-ci fut acquise.

Cependant, bien que le Kenya se fût profondément transformé du point de vue social et politique après l'indépendance, les assises et l'organisation de son économie restaient à peu de chose près les mêmes, et les moyens d'information continuaient de refléter cette réalité économique. Les Européens et les Asiatiques continuaient de dominer le secteur moderne de la société et étaient

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

les principaux utilisateurs des moyens de communication de masse. Sur les 53 000 Européens, en grande majorité britanniques, qui vivaient au Kenya avant l'indépendance, 43 000 environ étaient encore présents en 1965. En 1969, leur nombre était passé, selon les estimations, à 125 000, et l'on comptait dans le pays quelque 188 000 Asiatiques¹. Ces données sont essentielles si l'on veut comprendre les politiques et les pratiques de l'information qui ont cours au Kenya aujourd'hui.

Le pays et son peuple

La République du Kenya est un État d'Afrique orientale bordé à l'est par l'océan Indien. Elle s'étend sur une superficie de 582 646 km², soit approximativement celle de la France et de la Belgique réunies. Sa population est évaluée à 14 millions d'habitants, dont plus de 90 % vivent dans les zones rurales et sont essentiellement tributaires de l'agriculture de subsistance. C'est une population jeune. Au dernier recensement, en 1969, la proportion des moins de 15 ans était de 48,4 % et celle des moins de 30 ans de 73,5 %. L'espérance de vie à la naissance était estimée à 51 ans pour les filles et à 47 ans pour les garçons. La mortalité infantile était approximativement de 112 pour 1 000 pour les filles et de 126 pour 1 000 pour les garçons. La population est concentrée sur quelque 12 % seulement de la superficie totale du pays, là où les précipitations régulières et les sols fertiles permettent de cultiver convenablement la terre.

Les principaux centres urbains sont Nairobi, la capitale, qui a une population estimée à plus de 700 000 habitants; Mombasa, la deuxième ville et le port principal du pays, dont la population est estimée à plus de 300 000 habitants; Kisumu, la troisième ville, avec plus de 150 000 habitants; Nakuru, la capitale agricole du Kenya, dont la population dépasse 65 000 habitants. Les centres urbains qui viennent ensuite sont Eldoret (36 500), Thika (34 300), Nyeri (24 000), Kakamega (25 700), Kitale (18 600), Meru (16 000), Nanyuki (15 600), Malindi (15 100), Kericho (14 200) et Embu (11 900).

Administrativement, le pays est divisé en huit provinces, y compris le secteur de Nairobi (municipalité). Les provinces sont elles-mêmes divisées en quatorze districts. La population comprend plus de vingt tribus principales, les cinq plus importantes étant celles des Kikuyu, des Luo, des Luhya, des Kamba et des Kalenjin. La plus nombreuse de ces tribus, celle des Kikuyu, habite la contrée fertile qui s'étend autour des pentes du mont Kenya et de la partie orientale des monts Nyandarua, au nord de Nairobi. Elle comprend plus de 2 millions d'individus.

La tribu venant au deuxième rang par le nombre est celle des Luo, qui sont plus de 1,5 million et vivent sur les rives du lac Victoria. Ses membres forment une partie importante de la main-d'œuvre migrante du Kenya; plus de la moitié des adultes du sexe masculin vivent et travaillent en ville et dans des exploi-

1. William A. Hachten, *Muffled Drums*, p. 204, Amcs, Iowa, The Iowa State University.

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

tations agricoles loin de leurs foyers, mais ils restent en relation étroite avec leurs familles dans la région du Nyanza.

Les Luhya, au nombre de plus d'un million, habitent les hautes terres qui dominent le golfe de Kavirondo du lac Victoria et s'étendent jusqu'au pied du mont Elgon. Cette région pourrait être riche du point de vue agricole. Les Kamba, qui sont un million environ, habitent les collines et les plaines situées à l'est de Nairobi; la plupart vivent dans les villes de Machakos et Kitui ou dans leurs environs.

Les Kalenjin, qui comptent environ un million de personnes, sont en réalité un groupe formé de six sous-tribus : Kipsigi, Nandi, Tugen, Elgeyo, Pokot et Marakwet. Les Kipsigi occupent une zone fertile qui domine le lac Victoria, au sud-est de Kisumu, et sont concentrés autour de Kericho. Leur mode de vie était jadis très semblable à celui des Masai, mais ils ont fait de rapides progrès en agriculture au cours des dernières années. Les Nandi, qui vivent dans la région de Kapsabet, ont beaucoup en commun avec les Masai, mais ils se tournent de plus en plus vers l'agriculture.

Les Tugen occupent le district de Baringo, au nord de Nakuru, et sont à la fois éleveurs et cultivateurs. Les Elgeyo habitent les versants occidentaux en pente raide de la vallée du Rift au-dessous des pâturages des monts Cherangi. Ils cultivent les terres fertiles situées au sommet des escarpements.

Les Pokot sont semblables aux Turkana par leur culture. D'une façon générale, une partie d'entre eux se livre à l'agriculture tandis que l'autre reste principalement pastorale. Les premiers sont appelés Pi Pa Pax (les hommes du blé), les seconds Pi Pa Tic (les hommes du bétail). Les Marakwet forment un groupe semblable à celui des Elgeyo dont ils partagent le territoire.

Parmi les autres tribus importantes, on peut citer celle des Somali, dont la majorité est localisée au nord du fleuve Tana et vit essentiellement de l'élevage des bovins, des ovins et des chameaux, qu'ils conduisent de place en place à la recherche de terrains de pâture. Ils sont de culture musulmane.

Les Turkana occupent le nord-ouest du Kenya, entre la frontière de l'Ouganda et le lac Turkana (anciennement lac Rodolphe); ils font partie du groupe connu sous le nom de Karamojong, dont l'habitat s'étend jusqu'au Soudan. Ce sont avant tout des pasteurs.

Les Masai sont les plus connus des pasteurs de bovins. Ils vivent dans la région située au nord-ouest de Nairobi, ainsi qu'au sud de cette ville, de part et d'autre de la frontière qui sépare le Kenya de la République-Unie de Tanzanie.

Les Kisi sont des agriculteurs qui occupent les collines fertiles au sud du Nyanza. Les Pokomo vivent dans la région du cours inférieur du Tana et pratiquent l'irrigation en utilisant les crues semestrielles du fleuve. Les El Molo, tribu la moins nombreuse du Kenya, sont établis sur les rives du lac Turkana, à l'extrême nord, et sont essentiellement des pêcheurs.

On trouve les Samburu dans les plaines basses et brûlées par le soleil autour de Maralal; c'est un peuple de pasteurs. Les Boran et les Orma vivent de part et d'autre du Tana, mais les Boran sont groupés autour de Marsabit, de Garba Tulla et de Moyale. Ces deux tribus tirent le principal de leurs ressources de l'élevage.

Les Taita, peuple d'agriculteurs qui cultivent des sols riches et irrigués, habitent le groupe de collines situé autour de Voi.

Les Giriama, les Digo et les Duruma habitent le secteur côtier au nord de Mombasa. Ils sont concentrés autour de Kilifi et cultivent le coton, les noix de cajou, les fruits tropicaux, le manioc, le riz, le millet et le sorgho. Les Rabai, les Kauma Jibana et les Kambe sont des sous-tribus. Des Digo et des Duruma occupent une région située à l'intérieur des terres au sud-ouest de Mombasa. Ces deux tribus font partie du groupe des Nyika et ont beaucoup de traits communs.

Les Meru et les Embu, qui sont des sous-tribus des Kikuyu, habitent respectivement les pentes orientales et méridionales du mont Kenya. Ils cultivent le café et le thé et pratiquent l'élevage. Les Rendille et les Garba vivent dans la rude contrée semi-désertique du Kenya septentrional, tandis que les Dorobo sont une tribu principalement forestière.

Le taux annuel de croissance démographique est de 3,6 % environ et l'on estime que la population du Kenya atteindra à la fin du siècle quelque 34 millions d'habitants si la croissance se maintient au rythme actuel. Le taux de croissance dans les zones urbaines est approximativement le double de la moyenne nationale du fait des mouvements migratoires vers les villes, lesquelles attirent les jeunes à la recherche d'un emploi ou d'autres avantages.

D'après le recensement de 1969, 1,5 % de la population totale du Kenya était d'origine asiatique ou arabe et 0,4 % d'origine européenne. Cette section non africaine de la population est toutefois concentrée dans les villes.

On compte environ quatorze langues vernaculaires écrites, mais le swahili est la langue nationale et la langue véhiculaire, tandis que l'anglais reste la langue officielle qu'il était devenu pour des raisons historiques. Cependant, seule une fraction de la population, principalement la jeunesse instruite, est capable de parler et d'écrire l'anglais. Les langues officielles de l'Assemblée nationale sont le swahili et l'anglais.

Étant donné cette diversité des populations, des langues et des cultures, l'une des tâches principales du gouvernement du Kenya indépendant a été de stimuler l'unité et l'identité nationale. Cette préoccupation a influencé non seulement la politique du pays, mais encore sa stratégie et ses politiques de la communication.

L'économie

Le Kenya est un pays à système économique mixte où la libre entreprise et le capitalisme de libre concurrence sont tempérés par une participation de l'État dans certains secteurs de l'économie. En 1965, le gouvernement a défini les objectifs fondamentaux de sa politique économique dans un document soumis au Parlement et intitulé « Le socialisme africain et son application à la planification au Kenya ». Les objectifs principaux étaient l'expansion économique, avec un partage équitable des profits qui en résulteraient et l'intégration de l'économie nationale. Le ministre de la planification économique déclara

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

toutefois que le Kenya n'avait pas l'intention de partager sa pauvreté. Depuis lors, le capitalisme « au compte-gouttes » est devenu un article de foi national.

Le gouvernement encourage les investisseurs autochtones et étrangers à créer des entreprises industrielles et à participer au développement général de l'industrie. Les investisseurs étrangers sont assurés de pouvoir rapatrier les profits et la valeur en capital de leurs investissements. Les autres encouragements qui leur sont offerts comprennent notamment des avantages fiscaux et une réduction des droits de douane.

L'économie du Kenya se caractérise par la coexistence d'un secteur moderne et d'un secteur traditionnel. Cette dualité économique remonte à l'époque où le gouvernement colonial entreprit de mettre en valeur ce que l'on appelait les « hautes terres blanches », c'est-à-dire les meilleures terres agricoles du pays, où quelque 3 400 exploitants possédaient 3 millions environ d'hectares du meilleur sol et employaient 250 000 Africains comme main-d'œuvre à bon marché. Le reste du pays n'était guère considéré que comme un vaste réservoir de main-d'œuvre à vil prix où on laissait végéter la majorité de la population dans une économie agricole de subsistance traditionnelle.

L'indépendance venue, un grand nombre d'exploitants agricoles britanniques quittèrent le pays, et les anciennes « hautes terres blanches » furent dans leur quasi-totalité transférées à des agriculteurs africains. Cependant, le nombre total des Blancs établis dans le pays s'est accru depuis l'indépendance; il y a parmi-eux beaucoup de cadres, d'investisseurs et d'industriels travaillant dans le secteur moderne de l'économie, notamment dans le commerce d'exportation et d'importation, l'industrie manufacturière, la commercialisation et la transformation des produits agricoles et des biens de consommation. Bien que beaucoup ait été fait, au cours des seize premières années d'indépendance, pour renforcer et moderniser le secteur économique traditionnel, la dualité économique est toujours présente. En fait, l'une des préoccupations majeures du gouvernement demeure l'écart grandissant entre riches et pauvres et le déséquilibre du développement entre les zones rurales, qui abritent le secteur traditionnel, et les zones urbaines, où s'est localisé le secteur moderne.

Le gouvernement

Le Kenya est devenu un État souverain indépendant le 12 décembre 1963, après plus de soixante années de régime colonial britannique. La république a été proclamée à l'occasion du premier anniversaire de l'indépendance. La Constitution de la République du Kenya contient des dispositions relatives à la protection des droits fondamentaux et des libertés fondamentales de l'individu, au président, au pouvoir judiciaire, à la Commission de la magistrature et aux tribunaux, à la Commission de la fonction publique et à la sauvegarde de la propriété foncière fiduciaire.

Le président est le chef de l'État et le commandant en chef des forces armées. Il est assisté et conseillé par un gouvernement, qui comprend actuellement vingt et un ministres, nommés par lui et choisis parmi les membres du

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

Parlement. L'attorney général est également membre du gouvernement.

Le président, qui doit être membre de l'Assemblée nationale et âgé d'au moins trente-cinq ans, est normalement élu lors des élections générales qui font suite à une dissolution du Parlement. Le Parlement doit être dissous tous les cinq ans, mais il peut l'être à la discrétion du président avant l'expiration de cette période. La suprématie du Parlement est assurée par le fait que le président doit se démettre ou dissoudre le Parlement s'il n'en obtient plus le soutien.

Seul organe législatif, le Parlement contrôle les finances publiques. Y compris les services de la Présidence et ceux de l'attorney général, il y a au Kenya vingt ministères. Le Ministère de l'information et de la radiodiffusion a la responsabilité de l'information officielle et des relations publiques, ainsi que de la liaison entre le gouvernement et les autres moyens d'information.

Jusqu'à la dissolution de la Communauté est-africaine il y a trois ans environ, le Kenya a été pendant près de trente ans associé à ses voisins, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda, avec lesquels il partageait certains services communs.

BIBLIOTHEQUE DU CERIST